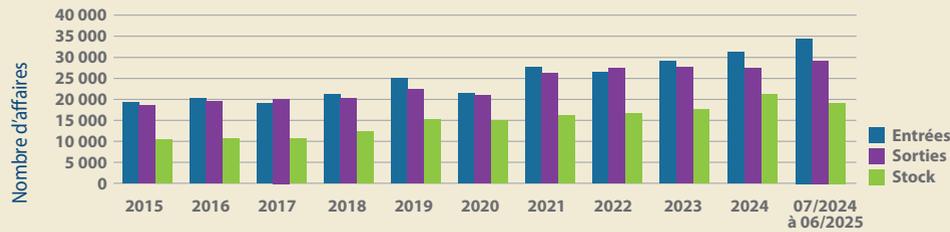


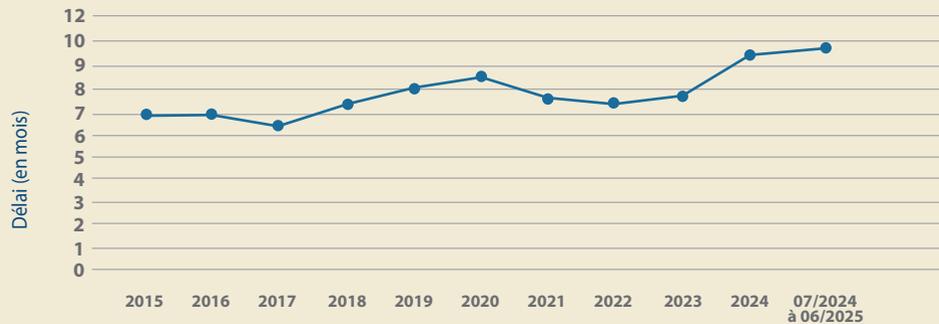
Le Tribunal administratif de Paris, en chiffres⁽¹⁾

Nombre d'affaires enregistrées	Nombre d'affaires jugées	Taux de couverture ⁽²⁾	Délai prévisible moyen de jugement
34 654	29 104	84 %	9 mois et 26 jours

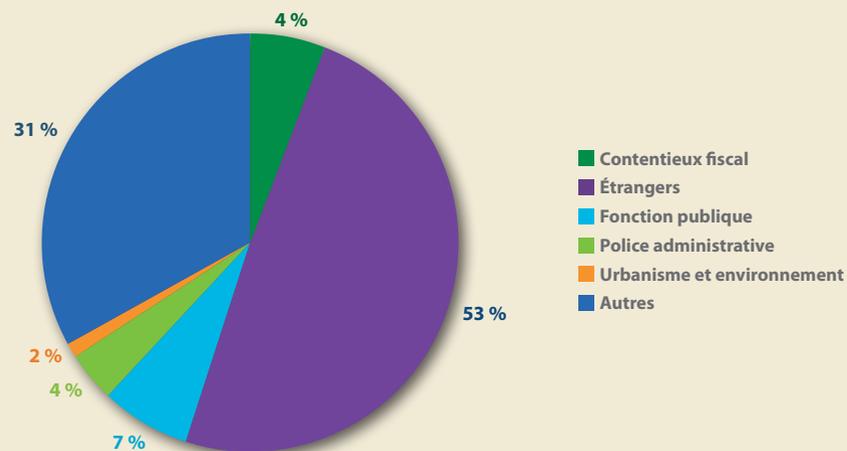
Evolution du nombre d'affaires en données nettes⁽³⁾ depuis 2015



Evolution du délai prévisible moyen de jugement depuis 2015



Répartition des affaires enregistrées⁽¹⁾ par type de contentieux



⁽¹⁾ Ces données statistiques portent sur la période comprise entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025.

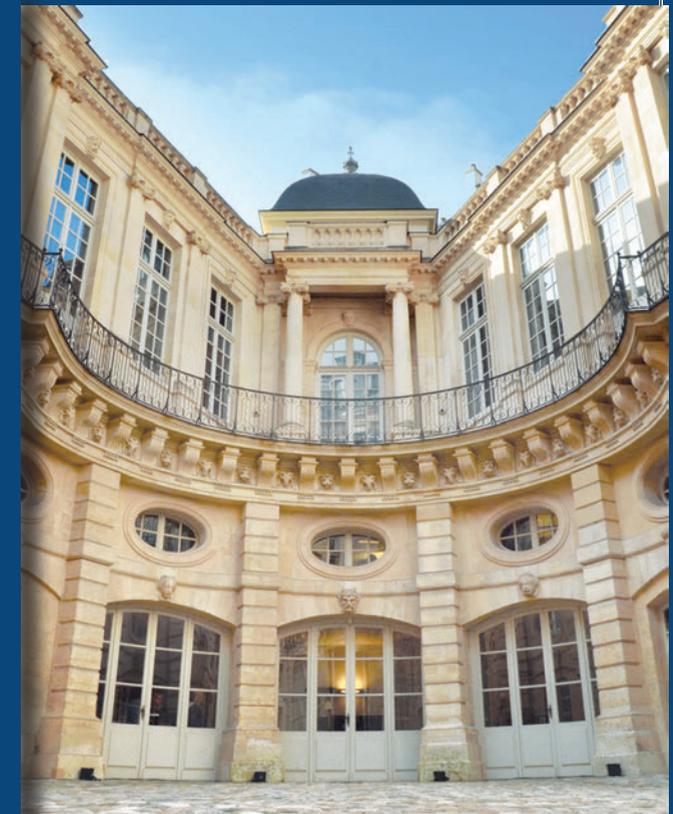
⁽²⁾ Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'affaires jugées et celui des affaires enregistrées.

⁽³⁾ Les données nettes sont celles faisant abstraction des affaires se rattachant à des séries de dossiers identiques.



AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025



Le Tribunal administratif et la Cour administrative d'appel de Paris font face à une demande de justice qui ne cesse de croître. Devant le Tribunal, le nombre d'affaires enregistrées a augmenté de 84 % sur les dix dernières années, dont 21 % au cours des douze derniers mois ; devant la Cour, il s'est accru de 11 % au cours de cette même période récente.

Cette demande correspond à des contentieux de plus en plus variés. Le contentieux du séjour et de l'éloignement des étrangers y occupe une place importante, de même que, en première instance, les contentieux sociaux, qui soulèvent souvent des questions humainement délicates. Dans le même temps, les juridictions administratives parisiennes sont saisies d'affaires complexes et sensibles, qui peuvent toucher aux relations internationales de la France (refus de rapatriements de Français détenus en Syrie, accès aux archives relatives au génocide rwandais), à l'environnement (conséquences de l'usage du chlordécone aux Antilles, procédure d'évaluation des pesticides), à la santé publique, aux libertés publiques ou encore à de grands projets d'infrastructures.

Les affaires de référé prennent une place croissante en 1^{er} instance tant par leur nombre (6 500 sur les 12 derniers mois) que par leur sensibilité (interdictions de manifestations et de spectacles, expulsions d'étrangers, expulsions d'occupants du domaine public, arrêts de traitements en fin de vie) et les procédures à délais contraints se multiplient, y compris en appel (autorisations d'urbanisme, plans de sauvegarde de l'emploi, protection des mineurs contre la pornographie en ligne...).

Les juridictions parisiennes mettent en œuvre une politique constante d'adaptation de leur organisation, de développement de nouvelles compétences, d'approfondissement des relations de travail avec leurs partenaires – avocats, administrations, universités, experts – afin de faire face, par une justice efficace et accessible, à cette hausse continue de la demande qui s'adresse à elles et ainsi poursuivre leur mission : garantir à tous le respect de l'Etat de droit, en préservant un juste équilibre entre poursuite de l'intérêt général et protection des intérêts particuliers.

Jean-Pierre DUSSUET,
Président du Tribunal
administratif de Paris



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS

RESSORT
Paris

EFFECTIF
(au 1^{er} septembre 2025)

95 magistrats
119 agents de greffe
14 assistants de justice

Pascale FOMBEUR, conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative
d'appel de Paris



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE PARIS

RESSORT
Tribunaux administratifs de Paris,
Melun, Montreuil, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française et Wallis-et-Futuna

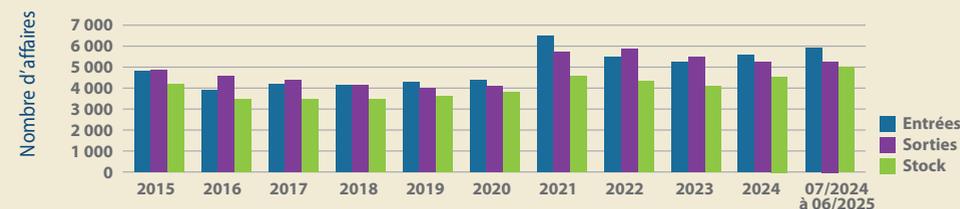
EFFECTIF
(au 1^{er} septembre 2025)

50 magistrats
54 agents de greffe
7 assistants de justice

La Cour administrative d'appel de Paris, en chiffres⁽¹⁾

Nombre d'affaires enregistrées	Nombre d'affaires jugées	Taux de couverture ⁽²⁾	Délai prévisible moyen de jugement
5 950	5 183	87 %	11 mois et 17 jours

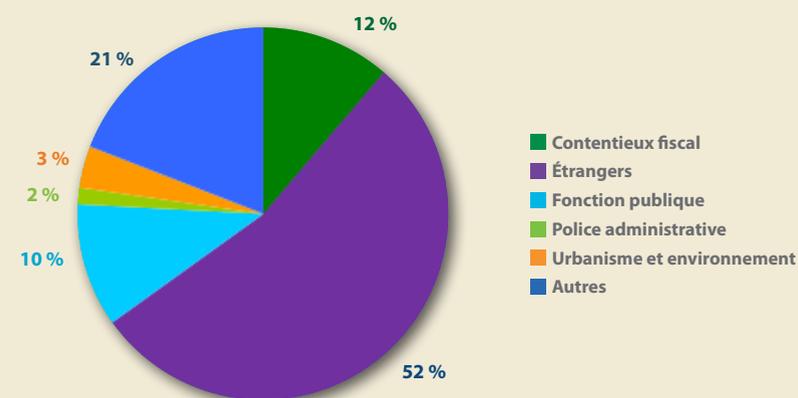
Evolution du nombre d'affaires en données nettes⁽³⁾ depuis 2015



Evolution du délai prévisible moyen de jugement depuis 2015



Répartition des affaires enregistrées⁽¹⁾ par type de contentieux



⁽¹⁾ Ces données statistiques portent sur la période comprise entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025.

⁽²⁾ Le taux de couverture est le rapport entre le nombre d'affaires jugées et celui des affaires enregistrées.

⁽³⁾ Les données nettes sont celles faisant abstraction des affaires se rattachant à des séries de dossiers identiques.